

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 30 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	03 juil. 2025	03 juil. 2025
Commentaires : Deux vis sortaient d'un morceau de bois. Elles ont été enlevées lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- Le ratio enfants / éducatrices (éducateurs) est respecté lors de l'inspection de renouvellement. Observations: - Les enfants ont fait des jeux libres. Certains ont fait des dessins, d'autres ont joués avec le sable aimanté ou avec des livres. - Les enfants ont mangé leur repas et ont fait la période de repos. Les enfants qui ne font pas la sieste ont fait des jeux calmes. La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 juillet 2025

Date

original signé par
Imourana Diallo

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 juillet 2025

Date